

Bac roulant sélectif

Nécessaires pour la gestion des déchets, les bacs roulants existent sous **différents formats** pour mieux répondre à vos besoins et à vos exigences en terme de **tri sélectif**. Robustes et mobiles, ils ne dédouanent pas de mettre en place une politique de réduction des déchets !



Partenaire

Saint-Etienne Métropole
Direction gestion des déchets



Quantité disponible

Selon les besoins, à affiner avec nos services

Horaires de livraison et de reprise par le service Gestion des Déchets de Saint-Etienne Métropole

Du lundi au vendredi de 6h à 11h

Fréquence de collecte

En fonction de la fréquence de collecte déjà en place sur le lieu de l'évènement

Contact

bacsroulants@saint-etienne-metropole.fr

Caractéristiques techniques

Conditions d'utilisation



Bac roulant sélectif



Caractéristiques techniques

Volume	140 L	240 L	360 L	500 L	770 L
Nombre de roues	2	2	2	4	4
Hauteur du bac ouvert	1 m	1 m	1,01 m	1 m	1,22 m
Hauteur du bac fermé	1,07 m	1,08 m	1,09 m	1,1 m	1, 32 m
Profondeur ouvert		0,83 m	1,03 m	0,88 m	0,88 m
Profondeur fermé	0,55 m	0,73 m	0,85 m	0,66 m	0,78 m
Largeur	0,48 m	0,58 m	0,62 m	1,24 m	1,27 m
Diamètre des roues	0,2 m	0,2 m	0,2 m	0,16 m	0,16 m
Surface	0,26 m²	0,42 m²	0,53 m²	0,81 m²	0,97 m²
Poids	10,4 kg	13,5 kg	19 kg	34 kg	41 kg

Caractéristiques techniques

Conditions d'utilisation

Bac roulant sélectif

Conditions d'utilisation

Coût

Afin de favoriser le tri des déchets sur les événements, la collecte et le traitement des bacs sélectifs sont facturés à coût nul. En cas de tri non conforme, la collecte de ces bacs sera facturée au coût prévu pour les ordures ménagères. Contact : bacsroulants@saint-etienne-metropole.fr

Tout bac non restitué en fin de manifestation sera facturé.

Collecte

- Aucun dispositif particulier de collecte n'est mis en place dans le cadre des manifestations ponctuelles. La quantité de bacs à prévoir est donc à adapter en fonction des fréquences et jours de collecte du lieu de l'évènement : ([Jours de collecte des déchets par commune](#) | [Site officiel de Saint Etienne Métropole \(saint-etienne-metropole.fr\)](#))
- Aucun déchet en dehors des bacs ne sera accepté, tout doit être contenu dans les bacs.
- Le tassement des déchets n'est pas autorisé.
- Les déchets recevables sont :
 - tous les emballages en plastique, métal, carton et tous les papiers.

Maintenance

- Une maintenance basique est assurée pendant la durée de mise à disposition des bacs. Les frais pourront être attribués à l'organisateur selon la nature des interventions.

Caractéristiques techniques

Conditions d'utilisation